



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 septembre 2021
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2547 \(2020\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prolongé jusqu'au 15 octobre 2021 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) conformément à sa résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle il avait créé le BINUH et m'avait prié de lui rendre compte tous les 120 jours de l'application de la résolution. Il retrace les principaux faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2021/559](#)) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

2. La période considérée a été marquée par deux événements d'importance : l'assassinat du Président Jovenel Moïse le 7 juillet et le tremblement de terre de magnitude 7,2 qui a frappé le sud-ouest d'Haïti le 14 août, faisant plus de 2 240 morts et quelque 12 700 blessés. Ces deux événements ont contribué à accroître les incertitudes quant à la stabilité et à la trajectoire politique du pays et entraîné des retards supplémentaires dans la tenue des élections, qui auraient dû se tenir il y a longtemps déjà. Le 19 août, ma vice-secrétaire générale, accompagnée de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, a effectué une visite de deux jours à Haïti pour y exprimer la solidarité et le soutien de l'Organisation des Nations Unies. Ils y ont rencontré les populations touchées et se sont entretenus avec le Gouvernement, la Direction de la protection civile et des responsables de la société civile.

3. Aux premières heures du 7 juillet, le pays s'est réveillé avec la nouvelle bouleversante que le Président Moïse avait été assassiné lors d'une attaque menée contre sa résidence privée à Pétionville (département de l'Ouest), au cours de laquelle la Première Dame avait été gravement blessée. Immédiatement après les faits, le cabinet dirigé par le Premier Ministre par intérim Claude Joseph a invoqué l'article 149 de la Constitution modifiée pour décréter une série de mesures de sécurité, dont un état d'urgence de 15 jours conférant au Gouvernement le pouvoir de mobiliser la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti pour procéder à des perquisitions et des arrestations et de restreindre les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays, notamment en effectuant des contrôles de sécurité sur les routes et en ordonnant la fermeture temporaire des aéroports internationaux. La population de Port-au-Prince



s'est largement confinée pendant les 48 heures qui ont suivi et les conditions générales de sécurité du pays sont restées stables. Cependant, lors des funérailles nationales organisées le 23 juillet au Cap-Haïtien (département du Nord), des manifestants réclamant justice pour le président défunt ont bloqué plusieurs artères principales et pillé des commerces privés tandis que la police s'efforçait de rétablir l'ordre.

4. À ce jour, 44 suspects, dont 20 policiers haïtiens et plusieurs ressortissants étrangers, ont été arrêtés pour leur implication présumée dans l'assassinat ; d'autres personnes sont recherchées pour être interrogées. Malgré l'ouverture rapide de plusieurs enquêtes et l'aide des partenaires internationaux, les circonstances de la mort violente du Président Moïse restent floues, l'éventuelle dimension transnationale de l'assassinat venant encore compliquer les choses. En conséquence, les spéculations abondent quant à l'identité des personnes qui ont commandité et planifié l'assassinat.

5. Cet événement a encore aggravé le vide institutionnel en Haïti, dont – après le décès en juin du Président de la Cour de cassation des suites de la maladie à coronavirus (COVID-19) – les trois branches du pouvoir sont désormais dysfonctionnelles. Néanmoins, la confusion qui régnait au sein de l'exécutif, causée par les divergences qui opposaient le Premier Ministre par intérim, Claude Joseph, au Premier Ministre désigné, Ariel Henry (que le Président avait nommé à peine 24 heures avant sa mort mais qui n'avait pas encore pris ses fonctions), s'est rapidement dissipée. Le Premier Ministre Henry et les 18 membres de son cabinet ont pris leurs fonctions le 20 juillet, M. Joseph ayant conservé son poste de Ministre des affaires étrangères et des cultes. Compte tenu de ce contexte, ma représentante spéciale et son équipe, en coordination avec l'Organisation des États américains et d'autres acteurs nationaux et internationaux, ont continué d'inviter les dirigeants des partis politiques et les représentants de la société civile à encourager le dialogue entre les principales parties prenantes, afin que ces dernières mettent leurs différences de côté et parviennent à un consensus sur la voie à suivre.

6. Depuis sa prise de fonctions, le Premier Ministre Henry a exprimé son désir de parvenir à un accord politique dans un climat inclusif et consensuel propice à créer des conditions favorables à la tenue d'élections nationales. Le 11 septembre, il a conclu, avec plus de 150 partis politiques et organisations de la société civile, dont d'anciens groupes de l'opposition et de la coalition au pouvoir, un accord définissant les modalités de gouvernance pendant la période précédant les élections, qui se tiendront au plus tard à la fin de 2022. Cet accord place le Premier Ministre à la tête du pouvoir exécutif, dont il prévoit le remaniement du cabinet. La mise en place d'un nouveau Conseil électoral provisoire y est également envisagée, de même que la formation d'une assemblée constituante chargée de mettre au point un projet de Constitution devant être soumis à référendum pour « ratification », et d'une autorité de contrôle comprenant 33 membres, dont les 10 sénateurs restants, qui aura le pouvoir de bloquer les décrets gouvernementaux avec une majorité des deux tiers. Enfin, l'accord recense les domaines d'action prioritaire du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la sécurité, la justice et l'économie.

7. Dans le même temps, certaines parties prenantes nationales, y compris la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise, ont à nouveau dit préférer que l'exécutif soit dirigé par un président provisoire et un premier ministre, et ont appelé à une transition politique plus longue au cours de laquelle de vastes réformes seraient engagées en matière de gouvernance et de sécurité.

8. Le Premier Ministre a continué de tout mettre en œuvre pour élargir l'adhésion à l'accord, notamment en engageant un dialogue avec la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise. Ces discussions se déroulent dans un contexte de rupture politique entre le Premier Ministre et certains hauts fonctionnaires de l'administration du défunt président, qui ont critiqué l'enquête sur l'assassinat.

9. Le processus politique n'ayant pas encore complètement abouti, le Premier Ministre a rejeté les calendriers électoraux révisés publiés par le Conseil électoral provisoire pendant l'été, les jugeant intenables. De même, après avoir reçu, le 8 septembre, une troisième version du projet de Constitution rédigé par le Comité consultatif indépendant créé par le Président Moïse, il a annoncé que l'assemblée constituante établie au titre de l'accord serait chargée d'examiner le document et d'en produire une version finale.

10. Dans le même temps, le 5 juillet, un nouveau décret électoral a été publié. Bien que la plupart des dispositions du décret de 2015 régissant l'organisation du cycle électoral pour la période 2015-2017 ont été conservées, certains aspects en ont été améliorés, comme le renforcement de la participation des femmes au moyen de mesures contraignantes et d'incitations financières visant à augmenter le nombre de candidates aux élections.

11. L'absence de consensus autour du référendum, le séisme, la légitimité contestée du Conseil électoral et l'intention du Gouvernement de modifier le Conseil électoral une fois l'accord politique conclu ont continué de freiner la préparation des élections. À la mi-juin, des manifestations anti-référendum organisées à Fort-Liberté (département du Nord-Est) et à Jacmel (département du Sud-Est) ont perturbé les sessions de formation des agents électoraux. En outre, le Conseil électoral n'a pas encore terminé le recrutement du personnel des bureaux de vote. Il a, par ailleurs, suspendu les activités électorales à la suite du séisme du 14 août, jusqu'à temps que les dégâts causés aux infrastructures et aux biens dans les zones sinistrées aient été évalués. Il est ressorti des premières évaluations que certains bureaux électoraux municipaux et un grand nombre de bâtiments publics destinés à faire office de centres de vote avaient subi des dommages importants.

12. De nouveaux retards étant attendus dans le calendrier électoral, les inscriptions devraient en principe rouvrir. Au 30 août, plus de 5 millions d'Haïtiens en âge de voter s'étaient enregistrés pour obtenir la nouvelle carte d'identité servant également de carte d'électeur, les femmes représentant 52,7 % des personnes inscrites sur le nouveau registre des électeurs. Le nombre de femmes inscrites est supérieur à celui des hommes dans les dix départements du pays et au sein de la diaspora installée aux États-Unis. Enfin, le 19 juillet, le Gouvernement a versé 6,5 millions de dollars supplémentaires au fonds de financement commun pour les élections géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), portant sa contribution totale à 39,8 millions de dollars, dont 12,4 millions ont servi à faciliter l'organisation du référendum constitutionnel qu'il était prévu de tenir.

13. Malgré le flou qui entoure la date des élections, la cellule mixte chargée de la sécurité électorale, coordonnée par la Police nationale d'Haïti, a continué de tenir des réunions hebdomadaires avec le Conseil électoral, l'ONU et d'autres partenaires nationaux et internationaux. En raison des retards causés par les changements qui seront probablement faits au sein du Conseil électoral et des ajustements auxquels il a fallu procéder à la suite du séisme, le plan national intégré de sécurisation des élections et le budget de la cellule consacré à la sécurité des élections seront à nouveau révisés.

14. Parallèlement, les partenaires internationaux aident la police à mieux évaluer les risques dans les 1 534 centres de vote et les centres logistiques où sont stockés le matériel et les biens électoraux. En outre, dans le cadre d'un projet financé à hauteur de 1,5 million de dollars par le Fonds pour la consolidation de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD ont réuni des représentants d'organisations de la société civile, de partis politiques et du Conseil électoral provisoire afin d'élaborer une stratégie de prévention et de dissuasion en ce qui concerne la violence électorale. Enfin, le

recrutement et la formation des 7 000 agents temporaires chargés de la sécurité des élections ont été reportés en attendant qu'une décision soit prise sur la date de tenue des scrutins.

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

15. La violence des gangs a repris dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince après un court répit entre l'assassinat du Président et ses funérailles nationales le 23 juillet. Depuis le début du mois de juin, la résurgence des rivalités et des changements d'alliances entre gangs a provoqué le déplacement de quelque 19 000 personnes dans les communes de Carrefour, de Cité-Soleil, de Croix-des-Bouquets, de Delmas et dans le quartier de Martissant à Port-au-Prince (département de l'Ouest). Ces affrontements meurtriers ont également entraîné une restriction de l'accès aux routes dans quatre départements du sud du pays, donnant lieu à des pénuries de produits de première nécessité tels que le carburant et paralysant encore davantage l'activité économique. Le 2 août, Médecins Sans Frontières a été contraint de fermer et de déplacer son hôpital de Martissant, qui fonctionnait depuis 15 ans, en raison des actes d'agression incessants commis par des bandes armées. En outre, du 1^{er} au 6 juin, des gangs ont saccagé six postes de police à Martissant, à Cité-Soleil, à La Saline et dans le centre-ville de Port-au-Prince, tuant brutalement quatre policiers et en blessant un autre. Après le séisme du 14 août, la Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion a facilité la conclusion d'accords temporaires avec les gangs pour permettre le passage en toute sécurité de convois humanitaires vers les régions sinistrées. La Police nationale a également mis en place des mesures supplémentaires pour sécuriser l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire.

16. Du fait de la recrudescence de la violence entre bandes rivales dans les parties sud de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, environ 75 % des actes criminels et troubles civils majeurs survenus dans le pays de mai à août 2021 ont été enregistrés dans le département de l'Ouest. Avec 549 cas signalés, le nombre d'homicides volontaires a augmenté de quelque 5 % par rapport à la période précédente. De même, le nombre d'enlèvements a continué d'augmenter en 2021 avec 328 victimes signalées à la police au cours des huit premiers mois de l'année, contre 234 pour toute l'année 2020. L'augmentation des activités criminelles des bandes armées contraste avec la diminution des troubles civils, un total de 218 cas – pour la plupart violents – ayant été enregistrés de mai à août. Cela représente, en cette période marquée par l'assassinat du Président et le tremblement de terre du 14 août, une diminution de 55 % par rapport à la période précédente, qui en avait compté 486. Les cas de violence fondée sur le genre enregistrés par le système national de santé, encore insuffisamment signalés, ont diminué de 25 % de mai à août par rapport au trimestre précédent, tandis que la police a enregistré une baisse de 25,6 % des viols, qui sont passés de 39 à 29 au cours de la même période. La fermeture de l'hôpital de Médecins Sans Frontières à Martissant, l'absence de l'État dans les régions où sévissent les gangs et le séisme du 14 août ont eu une incidence négative directe sur le signalement des violences fondée sur le genre dans le pays.

17. Afin de rétablir l'ordre public, le Conseil supérieur de la Police nationale, dirigé par le Premier Ministre Henry, s'est engagé à renforcer la capacité opérationnelle de la police, notamment en la dotant d'équipements supplémentaires. En attendant, la Police nationale a rétabli une certaine présence à Martissant, et la circulation a été restaurée de manière périodique le long de la route nationale 2 qui relie la capitale au sud du pays. À la suite de la demande formulée le 16 mars par le président défunt pour que l'ONU apporte une aide supplémentaire face à la montée de la criminalité et de la violence liées aux gangs, une équipe d'experts de la police, déployée de mai

à juillet par le Secrétariat après l'attaque perpétrée en mars contre des membres de la Police nationale dans le quartier de Village-de-Dieu à Port-au-Prince, a recommandé l'adoption d'une approche policière qui repose sur le renseignement et soit en phase avec l'action de lutte contre la violence de proximité et l'application des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

18. Dès lors que la stratégie nationale triennale de réduction de la violence de proximité a été approuvée, le 5 juillet, par le Premier Ministre Joseph alors en fonctions, le groupe de travail interministériel sur la réduction de la violence de proximité s'est attelé à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre énonçant les besoins en matière de coordination et d'appui opérationnel et juridique. Lors d'une réunion tenue le 10 août, le Premier Ministre Henry et ma Représentante spéciale ont discuté de la marche à suivre et de l'appui que le BINUH continuerait d'apporter au groupe de travail interministériel pour assurer la pleine mise en œuvre de la stratégie.

19. Les projets du Fonds pour la consolidation de la paix relatifs à la réduction de la violence de proximité et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ont continué d'être mis en œuvre, y compris le renforcement des capacités de la Commission nationale. Malgré des retards, un projet visant à favoriser le développement socioéconomique dans les zones touchées par la violence des gangs a été déployé dans le quartier de La Saline à Port-au-Prince. À ce jour, 13 associations locales comprenant 141 membres (78 hommes et 63 femmes) ont été choisies et évaluées afin que leur rôle soit renforcé dans la réduction de la violence de proximité. En outre, des bénéficiaires potentiels ont été sélectionnés pour recevoir une formation professionnelle ou participer à une série de projets générateurs de revenus, parmi lesquels sept ont été retenus. Lesdits projets visent à améliorer les infrastructures dans les zones ciblées tout en offrant des opportunités de travail particulièrement bienvenues dans ces quartiers vulnérables.

20. Parallèlement, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a continué d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre sur pied un cadre de gestion des armes et des munitions qui soit conforme aux normes internationales. Un atelier a été organisé du 8 au 10 août, à l'occasion duquel 25 policiers (23 hommes et 2 femmes) ont été formés à l'enregistrement et au contrôle des armes et des munitions. En outre, le groupe de travail interministériel sur la gestion des armes et des munitions a mis la dernière main à la version révisée du projet de loi sur les armes et les munitions, avec l'assistance technique du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Conforme aux instruments régionaux et internationaux, le projet de loi a permis au pays d'être doté d'un cadre complet sur la gestion des armes et des munitions.

21. Une fois le projet du PNUD mené à bien, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine continuera d'apporter une assistance technique au Gouvernement pour l'aider à régler les derniers détails de la loi sur les armes, notamment la conduite d'une évaluation de base visant à informer la rédaction et l'exécution d'un plan d'action national, conformément au plan d'action pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030, élaboré par la Communauté des Caraïbes. Bien que cette mission ait été reportée en raison de la confusion régnant dans le pays depuis l'assassinat du Président, le BINUH a continué de faciliter la conduite de l'évaluation de base avec l'aide de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Pour accélérer les choses, ce dernier envisage d'organiser des séances de travail virtuelles avec le point focal récemment désigné par le Gouvernement.

IV. Sécurité et état de droit (objectif 3)

22. Compte tenu des fuites dont a fait l'objet l'enquête sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse et des préoccupations qui ont été exprimées par l'Office de la protection du citoyen concernant l'intégrité des investigations et l'absence apparente de procédure régulière, le doyen du Tribunal de première instance de Port-au-Prince a nommé, le 23 août, un juge d'instruction chargé de poursuivre l'enquête initialement ouverte par la Direction centrale de la police judiciaire. Malgré les appels unanimes de l'ensemble de l'échiquier politique pour que l'affaire fasse l'objet d'une enquête approfondie et de poursuites judiciaires, la confiance du public dans le système judiciaire est au plus bas et les allégations de politisation ont jeté des doutes sur l'intégrité du processus.

23. À la suite de la publication de relevés téléphoniques datant de la nuit de la mort du Président, le procureur par intérim de Port-au-Prince a décidé, à la mi-septembre, de convoquer le Premier Ministre dans son bureau pour l'interroger, puis a demandé qu'une interdiction de quitter le pays soit émise à son encontre, ce qui a suscité de nouvelles inquiétudes. Les acteurs judiciaires remettent en question ces décisions qui, prises au milieu d'une enquête en cours, sont considérées comme contraires au Code de procédure pénale haïtien. Invoquant de « graves négligences administratives », le Premier Ministre a remplacé le procureur le 14 septembre, sur fond de désaccords avec le Ministre de la justice et de la sécurité publique, Rockefeller Vincent. Peu de temps après, le Conseil des ministres a approuvé un décret par lequel le Ministre de l'intérieur, Liszt Quitel, était nommé Ministre de la justice et de la sécurité publique par intérim.

24. C'est dans ce contexte que plusieurs parties prenantes nationales, dont le Ministre des affaires étrangères et des cultes dans une lettre datée du 3 août, ont demandé à l'ONU d'appuyer l'enquête en cours. Dans le même temps, des groupes de défense des droits humains et des groupes de la société civile ont demandé au Gouvernement d'élargir cette demande d'appui international pour y inclure l'enquête sur le meurtre de Monferrier Dorval, l'ancien directeur de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, assassiné en août 2020, ainsi que d'autres affaires emblématiques.

25. L'Inspection générale des finances et la police judiciaire de la Police nationale d'Haïti ont respectivement lancé des enquêtes administratives et criminelles distinctes sur les défaillances troublantes dont souffrait l'appareil de sécurité du Président. Des dizaines de policiers ont été interrogés dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat. En conséquence, 30 officiers du rang et 4 chefs d'unités chargés de la sécurité présidentielle, dont le chef de la sécurité du Président Moïse et le chef de l'Unité de sécurité générale du Palais national, ont été suspendus, une vingtaine sont actuellement en état d'arrestation et certains ont été provisoirement remplacés dans leurs fonctions principales. La conclusion rapide de ces enquêtes devrait permettre de clarifier les circonstances de l'assassinat et de mettre en évidence les défaillances du dispositif de sécurité, auxquelles il sera remédié grâce à une vérification systématique des unités chargées de la sécurité du Président.

26. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le séisme du 14 août a encore mis à rude épreuve les capacités de la Police nationale, qui a été chargée de sécuriser l'accès des convois d'aide humanitaire et de renforcer la sécurité dans les zones sinistrées tout en continuant de lutter contre les activités des gangs et d'enquêter sur l'assassinat du Président Moïse. De plus en plus sollicitée, la police, une force relativement réduite, continue de travailler dans des conditions dangereuses et médiocres, ce qui se traduit par une augmentation de l'absentéisme et de l'usure des effectifs. Au cours des huit premiers mois de 2021, 36 policiers ont été tués. Au 3 septembre, la Police nationale d'Haïti comptait 14 881 agents, dont 1 580 femmes

(10,6 %), soit 77 agents de moins que pendant la période précédente. Par ailleurs, 633 recrues, dont 133 femmes (21 %), devraient terminer leur formation de base au mois de décembre.

27. Consciente de ces difficultés, la direction de la Police nationale a défini plusieurs priorités nécessitant l'appui immédiat des partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne la planification opérationnelle, la police de proximité, les interventions tactiques dans les zones urbaines et la modernisation de son infrastructure informatique. En plus d'une subvention de 200 000 dollars administrée par le PNUD pour financer un projet visant à améliorer l'appui opérationnel à la police et la formation de ses agents, les contributeurs à long terme continuent de se mobiliser pour le développement de la police en Haïti. Outre l'action qu'ils mènent par l'intermédiaire du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs pour renforcer les capacités d'enquête de la Police nationale en matière de lutte contre les enlèvements, qui se présente sous la forme d'un projet de 3,5 millions de dollars visant à aider la police à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie locale de lutte contre les gangs sur 24 mois, d'un projet d'un million de dollars destiné à réhabiliter les prisons et d'un projet de près d'un million et demi de dollars visant à soutenir les unités de police spécialisées, les États-Unis ont encore accru leur aide en réponse au séisme du 14 août en apportant un soutien logistique supplémentaire, qui comprend notamment la fourniture rapide de matériel médical pour les prisons, d'équipements non létaux de protection individuelle, de véhicules et de générateurs. De plus, après avoir mené à bien un projet dans le cadre duquel il a encadré la création de l'Académie nationale de police et dispensé aux cadres moyens et supérieurs de la police une formation axée sur les compétences, le Canada projette de mettre en œuvre une initiative de près de 10 millions de dollars tenant compte des questions de genre et destinée à lutter contre la corruption et l'impunité tout en améliorant les pratiques de gestion de la police. Le Canada finance également un projet échelonné sur 18 mois d'une valeur de 2,5 millions de dollars, qui vise à promouvoir l'intégration et la rétention des femmes par le renforcement des méthodes d'enseignement à l'Académie de police.

28. La situation du pouvoir judiciaire s'est encore détériorée en raison de l'absence de nomination officielle, au 3 juillet, des membres nouvellement élus du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Plusieurs associations de magistrats ont exprimé leur préoccupation quant au vide institutionnel qui se dessinait à la suite du décès du Président de la Cour de cassation en juin et de l'assassinat du Président Moïse, craignant notamment une paralysie complète du pouvoir judiciaire alors que les nouveaux membres du Conseil supérieur devaient être officiellement nommés par décret présidentiel avant de prêter serment.

29. Malgré tout, les efforts de réforme de la justice se sont poursuivis. Grâce à une série de consultations tenues le 14 juin et le 1^{er} juillet, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a relancé les efforts visant à mettre en place le comité technique chargé de mobiliser les parties prenantes nationales et les acteurs judiciaires afin de faciliter l'entrée en vigueur en juin 2022 du Code pénal et du Code de procédure pénale. Il s'agit maintenant pour ce comité d'examiner les deux textes, de les diffuser, et de former les professionnels de la justice sur leur contenu.

30. Les mesures parallèlement introduites pour réduire le taux de détention provisoire n'ont pas encore donné de résultats, et les audiences n'ont toujours pas repris dans la plupart des juridictions. Un comité directeur contre la détention provisoire prolongée a été créé le 22 juin. Appuyé par la mise en place de comités de suivi de la chaîne pénale dans les 18 juridictions d'Haïti, celui-ci jouera un rôle essentiel pour favoriser la coopération et l'échange d'informations entre les acteurs

judiciaires en vue d'accélérer la tenue des audiences judiciaires et de réduire le taux de détention provisoire.

31. Le 22 août, le Ministre de la justice a annoncé le déménagement du Tribunal de Port-au-Prince, qui, situé près du quartier du Bicentenaire contrôlé par les gangs, sera déplacé vers un lieu plus sûr de la capitale. Cette décision a fait suite à des campagnes menées depuis plus de deux ans par des organisations de la société civile pour obtenir que les audiences se tiennent dans un lieu plus sûr de la capitale. Outre la revitalisation du comité de suivi de la chaîne pénale à Port-au-Prince, la relocalisation du Tribunal de la capitale devrait permettre aux acteurs judiciaires de reprendre leur travail et contribuer à réduire la détention provisoire dans le pénitencier national, la prison la plus peuplée du pays.

32. Actuellement, le taux de détention provisoire en Haïti, qui reste parmi les plus élevés au monde, continue d'exacerber la surpopulation dans ses prisons. Au 1^{er} septembre, 11 253 personnes (dont 409 femmes, 232 garçons et 26 filles) étaient détenues dans le pays, dont 9 216 (soit 82 %) attendaient leur procès.

33. Plusieurs cas de troubles ont été enregistrés dans les prisons d'Haïti après l'assassinat du Président et le séisme du 14 août. Des tentatives de mutineries ont été signalées les 7 et 8 juillet à Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), à Hinche et Mirebalais (département du Centre), et à Petit-Goâve (département de l'Ouest). Des tentatives d'évasion ont été constatées à Anse-à-Veau (département des Nippes), à Jacmel (département du Sud-Est), à Jérémie (département de la Grand-Anse) et aux Cayes (département du Sud) après le séisme. Dans la plupart des cas, la Police nationale a rapidement maîtrisé la situation. Toutefois, au cours d'une tentative d'évasion à Mirebalais, trois détenus et un agent pénitentiaire ont été tués, quatre détenus et un agent pénitentiaire ont été blessés, et une détenue a été violée. En outre, 28 prisonniers se seraient échappés des prisons de Jérémie et des Cayes le 15 août. Deux semaines plus tard, le 1^{er} septembre, 11 détenus se sont évadés de la prison de Petit-Goâve. Dans les jours qui ont suivi, quatre d'entre eux ont été tués et cinq ont été arrêtés par la police.

34. Bien que le Directeur de l'administration pénitentiaire ait été remplacé à trois reprises depuis l'évasion survenue le 25 février au pénitencier de Croix-des-Bouquets, la sécurité des prisons reste défaillante, ce qui est dû à plusieurs facteurs, notamment un sous-financement important, une surpopulation chronique, des conditions de détention déplorables, des infrastructures délabrées, une gestion déficiente et un manque de personnel. Afin d'améliorer les conditions de détention, les autorités nationales, avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, sont en train d'élaborer un plan de mobilisation des ressources pour mettre en œuvre six actions prioritaires découlant des recommandations formulées dans le rapport conjoint publié le 30 juin par le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les conditions de détention en Haïti. Parallèlement, l'Union européenne a déjà lancé deux projets de 445 000 euros chacun échelonnés sur deux ans pour aider la Direction de l'administration pénitentiaire à améliorer les conditions de détention des femmes et des jeunes.

V. Droits humains (objectif 4)

35. La situation des droits humains a continué de se dégrader. Ce phénomène résulte en grande partie d'une augmentation de la violence en bande organisée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, plus particulièrement dans le quartier de Martissant et la commune de Cité-Soleil, où les nombreux affrontements entre gangs et les attaques commises à l'égard de la population civile ont entraîné le déplacement de quelque 19 000 personnes depuis le 1^{er} juin. En outre, aucune mesure efficace n'a été

prise pour que justice soit rendue dans le cadre d'affaires emblématiques, parmi lesquelles figurent plusieurs massacres ou encore les affaires très médiatisées Monferrier Dorval et Emmanuel Constant, également connu sous le nom de « Toto ».

36. Les raids organisés par les gangs ont terrorisé des populations entières et privé ces dernières de leurs logements et de leurs droits économiques et sociaux. La mission a établi que des gangs ont incendié au moins 43 logements à Martissant ainsi qu'une douzaine de maisons à Cité-Soleil. Le climat de violence a obligé les établissements scolaires à fermer leurs portes, empêchant ainsi les élèves de Martissant de terminer leur année scolaire. Le 5 juillet, une ambulance qui acheminait des médicaments au centre de santé de Grand-Goâve (département de l'Ouest) a été attaquée, entraînant la mort d'une infirmière. Des attaques aveugles perpétrées sur la route nationale 2 ont entraîné la mort d'au moins 9 personnes et en ont blessé au moins 18 autres en juillet et août. En outre, la destruction par le feu des sites Toussaint Brave et La Piste, qui hébergeaient dans la capitale les personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010, a plongé 1 870 personnes supplémentaires dans la rue.

37. La période considérée a également été marquée par une nouvelle restriction de l'espace civique, plusieurs journalistes, défenseurs des droits humains, militants politiques et autres civils ayant été pris pour cible en raison de leurs activités professionnelles ou civiles se sont tout simplement retrouvés sous les tirs croisés de bandes rivales. En outre, l'assassinat du Président Moïse est venu s'ajouter à ceux d'Antoinette Duclair, militante politique, et Diego Charles, journaliste. Au total, 20 défenseurs des droits humains, journalistes et acteurs de la justice (dont 15 hommes et 5 femmes) ont été attaqués, menacés ou intimidés entre le 1^{er} juin et le 31 août, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 6 cas relevés par le Bureau du 1^{er} mars au 31 mai.

38. Même si la grande majorité des menaces proférées à l'égard des défenseurs des droits humains et des journalistes sont attribuées aux membres de gangs, les autorités n'ont, à ce jour, toujours pas adopté de mesures adéquates pour assurer la sécurité de la population. En conséquence, les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont, à deux reprises en 2021, exprimé leurs inquiétudes quant aux conditions de sécurité dans le pays et à l'impunité dans laquelle les gangs opèrent lorsqu'ils entreprennent d'intimider les défenseurs des droits humains.

39. L'assassinat du Président a été suivi d'une série de menaces dirigées contre les fonctionnaires et les médias. Deux greffiers et un juge de paix ont déclaré avoir été l'objet de menaces de mort, lesquelles visaient à les contraindre à modifier des documents officiels liés à l'enquête sur l'assassinat. En outre, un organe médiatique et des journalistes accusés d'avoir critiqué le président défunt ont également été agressés physiquement et verbalement dans les jours qui ont suivi son assassinat. Les menaces qui pèsent sur le personnel judiciaire, en particulier, mettent en danger la vie démocratique en Haïti et font peser de graves menaces sur l'état de droit et les droits fondamentaux.

40. Le climat d'impunité qui caractérise les affaires emblématiques de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel-Air (2019) perdure, les autorités n'ayant pris aucune mesure pour appuyer ces enquêtes. Les retards inexplicables pris dans la décision relative à une demande de récusation du juge d'instruction chargé de l'affaire La Saline, présentée le 11 septembre 2019, ont continué de contribuer au statu quo dans cette affaire. Dans le même temps, Jimmy Cherizier, également connu sous le nom de « Barbecue », chef de l'alliance des gangs du « G9 » et principal suspect dans les meurtres de La Saline et de Bel-Air, continue d'échapper à la justice bien qu'il apparaisse fréquemment en public et incite ses partisans à la violence, comme on a

pu le constater récemment dans le quartier de Pont-Rouge à Port-au-Prince, le 26 juillet.

41. De même, l'enquête sur le meurtre de l'ancien président du barreau de Port-au-Prince, Monferrier Dorval, en août 2020, n'a que très peu progressé, le procureur de la République n'ayant pas facilité les entretiens avec les personnes désignées par le juge d'instruction – ce qui a poussé ce dernier à présenter sa démission en septembre. Par ailleurs, le second procès d'Emmanuel « Toto » Constant, reconnu coupable par contumace en 2000 pour son implication dans le massacre de Raboteau (1994), est toujours en cours, le procureur général des Gonaïves n'ayant pas inclus cette affaire dans les audiences du mois d'août. M. Constant est en détention dans le département de l'Artibonite depuis son expulsion des États-Unis en juin 2020.

42. Bien que les États-Unis aient prolongé, le 22 mai, le statut de protection provisoire aux ressortissants haïtiens pour une période de 18 mois et que la frontière entre Haïti et la République dominicaine ait été temporairement fermée du 7 au 15 juillet, le nombre de personnes expulsées vers Haïti a augmenté au cours de la période considérée et s'est élevé à 8 015 personnes (6 940 hommes, 857 femmes, 178 garçons et 40 filles) entre le 1^{er} mai et le 31 août, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le tremblement de terre du 14 août a provoqué une hausse des mouvements migratoires internationaux, et plusieurs bateaux sont partis du sud d'Haïti vers la Floride. Dans le même temps, le 18 septembre, les autorités américaines ont lancé une opération visant à rapatrier quelque 14 000 migrants haïtiens rassemblés à Del Rio, au Texas. En moyenne, 400 personnes devraient être renvoyées en Haïti chaque jour au cours des prochains mois. À leur arrivée, l'Office national des migrations fournit aux migrants une aide monétaire, de la nourriture et des kits d'hygiène, avec l'aide de l'OIM.

43. Dans le cadre d'un projet financé par la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), le HCDH et l'OIM, des représentants de ces organismes se sont réunis du 11 au 14 juin à Ouanaminthe (département du Nord-Est) pour rencontrer des organisations de défense des migrants haïtiens et recueillir des informations sur les allégations de violations des droits humains et les mesures prises par l'État et des organisations de la société civile. Le 1^{er} juillet, la Ministre des affaires sociales et du travail a validé les directives générales pour identifier et aider les victimes de la traite de personnes, une avancée majeure dans la lutte contre ce phénomène.

44. Avec le concours du HCDH et de la France, une coalition de 33 organisations non gouvernementales (ONG) a soumis le 9 juillet un rapport examinant les documents relatifs aux droits humains qu'Haïti a présentés dans le cadre de l'Examen périodique universel, le prochain étant prévu pour le début de l'année 2022. Le personnel de l'ONU présent en Haïti a également fourni une compilation d'informations destinées à alimenter l'Examen périodique universel et encouragé le Comité interministériel des droits de la personne et le Ministère des affaires étrangères et des cultes à soumettre leur rapport de pays d'ici au 11 octobre. Enfin, bien qu'il ait été approuvé par le Comité interministériel, le plan d'action national relatif aux droits de la personne pour la période 2019-2021 est toujours en attente d'approbation par l'exécutif. Par ailleurs, Haïti doit toujours ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qu'il a acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel.

45. Dans l'intervalle, le HCDH a continué de dialoguer avec les autorités nationales au sujet de la création d'un bureau de pays chargé de soutenir l'action menée par ces dernières pour régler les problèmes faisant obstacle de longue date à l'exercice des droits humains et pour renforcer l'espace civique.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

46. En raison de l'impact cumulé des différentes crises ayant éclaté depuis 2018, la Banque mondiale estime que 60 % de la population haïtienne vivra à la limite ou en dessous du seuil de pauvreté en 2021. Alors que les chiffres officiels montrent que l'inflation est en recul par rapport à l'année précédente, les ménages et les groupes les plus pauvres continuent d'être affectés par la dépréciation de la gourde haïtienne par rapport au dollar des États-Unis.

47. Au cours de la période considérée, les Haïtiens ont également connu de fréquentes pénuries de carburant et une augmentation des prix des denrées alimentaires de base. La détérioration de la situation socioéconomique du pays a contribué à une augmentation de 41 % des dépenses publiques entre octobre 2020 et juin 2021.

48. Malgré les lourdes contraintes budgétaires que rencontre le pays, peu de progrès ont été réalisés dans la lutte contre la perte de recettes fiscales résultant du transfert illicite de fonds vers des comptes situés à l'étranger. L'ampleur des fuites de capitaux dues au blanchiment d'argent est telle que, dans son rapport de juin 2021, le Groupe d'action financière a placé Haïti sur la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue. Pour faire face aux contraintes de financement du développement du pays, l'équipe de pays des Nations Unies a appuyé le Gouvernement dans le lancement d'un processus visant à établir un cadre de financement national intégré. L'initiative s'articule autour d'efforts visant à trouver des mécanismes de financement novateurs dans les secteurs public et privé.

49. Dans le cadre de la nouvelle approche adoptée par les Nations Unies en Haïti, qui consiste non plus à adopter une approche par projet mais plutôt à encourager l'institutionnalisation de politiques publiques intégrées, l'équipe de pays des Nations Unies focalise ses efforts sur les politiques clés, en se basant sur les avantages comparatifs des organismes concernés. À titre d'exemple, une équipe d'experts de sept entités résidentes et non résidentes des Nations Unies a été formée pour soutenir, sous la direction générale du Ministère des affaires sociales et du travail, la Sous-Commission gouvernementale en charge de la rédaction du Plan d'action de la Politique nationale de protection et de promotion sociales. L'objectif est de promouvoir et d'étendre la protection sociale afin de réduire les inégalités et les injustices économiques, sociales et institutionnelles, y compris face à des crises multidimensionnelles durables et à des systèmes nationaux restreints.

50. En ce qui concerne la protection sociale, l'équipe de pays des Nations Unies continue également d'aider le Gouvernement à mettre en place un registre national des vulnérabilités, à étendre la base de données existante (qui ne couvre actuellement que 25 % du pays), à traduire les politiques en programmes efficaces et à mobiliser des ressources. Enfin, la Banque mondiale a alloué 75 millions de dollars au programme national d'assistance sociale intitulé « Protection sociale adaptative pour une résilience accrue » (ASPIRE), qui vise à atténuer la pauvreté et les inégalités tout en ouvrant la voie à une protection à long terme contre la faim au cours de la période 2021-2027. Suivant la même approche, un processus similaire a été initié pour soutenir la mise en œuvre de la politique nationale de souveraineté alimentaire, de sécurité alimentaire et de nutrition. Les organismes compétents des Nations Unies mobilisent leur expertise pour épauler le Gouvernement à cet égard, sous la coordination générale de la Coordonation nationale de la sécurité alimentaire. Ces actions contribuent directement à renforcer la cohérence entre l'action humanitaire et les activités de développement et leurs liens avec la paix, en ce qu'elles contribuent à la réduction des risques, des vulnérabilités et des besoins humanitaires.

51. Les échanges entre le Gouvernement, l'ONU et les partenaires de développement sur les moyens d'accroître l'efficacité et les retombées des activités de développement et de redynamiser les dispositifs existants de coordination de l'aide portent leurs fruits. Le groupe de coordination des partenaires du développement (Groupe de concertation des Chefs de mission), présidé par mon représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident, est convenu de réorienter les priorités relatives à l'aide au développement et de se concentrer sur certains des obstacles tenaces au développement d'Haïti, notamment les questions liées à l'impunité, à la corruption, ainsi qu'à la transformation et à la modernisation de l'économie de manière à la rendre plus inclusive. Le groupe s'est également mis d'accord pour privilégier le soutien aux efforts nationaux en matière de planification nationale intégrée et d'institutionnalisation des politiques publiques, de manière à assurer une meilleure harmonisation entre les priorités nationales et l'appui au développement. Afin de coordonner l'aide au développement avec les priorités nationales et de gagner en efficacité, le Gouvernement et les partenaires du développement ont reconnu qu'il était essentiel de relancer le Comité d'efficacité de l'aide, qui doit se réunir au cours du dernier trimestre de l'année.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

52. Le tremblement de terre de magnitude 7,2 qui a secoué la péninsule sud d'Haïti le 14 août a gravement touché les départements de la Grande-Anse, des Nippes et du Sud. La ville des Cayes et les zones rurales environnantes, difficiles d'accès, ont été les plus touchées. Le séisme a été suivi d'une série d'environ 1000 répliques, d'une magnitude comprise entre 4,2 et 5,2, toutes à des profondeurs d'environ 10 kilomètres, ce qui suscite de vives inquiétudes car les bâtiments et les infrastructures déjà fragilisés par la secousse initiale sont vulnérables aux répliques, même les plus faibles.

53. Même s'il s'est révélé moins catastrophique que le séisme de 2010, l'impact du tremblement de terre du 14 août a été dévastateur. On dénombre au moins 2 248 morts, plus de 12 763 blessés et plus de 137 000 maisons endommagées ou complètement détruites. En outre, on estime que 53 établissements de soins de santé ont été endommagés et que six autres ont été détruits, tandis que 308 établissements scolaires ont été fortement sinistrés ou détruits, ce qui a retardé le début de l'année scolaire de plusieurs semaines et affecté 100 000 enfants et enseignants. Cinquante-trois systèmes de conduites d'alimentation en eau sont gravement endommagés. Au total, plus de 800 000 personnes ont été touchées et 650 000, dont 260 000 enfants, ont besoin d'une aide humanitaire. Deux jours seulement après le tremblement de terre, le 17 août, la tempête tropicale Grace a déversé des pluies extrêmement abondantes dans le sud-ouest du pays, aggravant le sort des victimes et interrompant brièvement les opérations de recherche et de sauvetage.

54. Par l'intermédiaire de la Direction de la protection civile, le Gouvernement d'Haïti joue un rôle de premier plan dans la supervision et la coordination des actions menées par les ministères concernés et les partenaires humanitaires, sous la direction générale du Premier Ministre Henry. La collaboration entre les Nations Unies et les partenaires et le soutien multidimensionnel qu'ils apportent à la Direction depuis de nombreuses années ont permis d'améliorer sa capacité à se préparer et à faire face aux situations d'urgence, preuve des possibilités de transformation qu'apportent des investissements soutenus et cohérents dans les capacités nationales visées.

55. Le Gouvernement et ses partenaires ont mobilisé des équipes d'intervention rapide et établi des sous-bureaux de coordination dans les départements les plus

touchés afin de mener des opérations de recherche et de sauvetage, d'acheminer l'aide alimentaire et les fournitures médicales, et de dégager les routes et les ponts endommagés par le tremblement de terre. Ils sont aidés en ce sens par des équipes internationales d'intervention rapide, notamment l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, la Cellule de coordination des équipes médicales de l'Organisation mondiale de la Santé (EMTCC), une équipe de protection civile de l'Union européenne et une équipe de secours en cas de catastrophe venue des États-Unis, et bénéficient du soutien de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

56. Le 24 août, les acteurs humanitaires, sous la direction du Gouvernement haïtien, ont lancé un appel éclair en faveur de la levée de 187,3 millions de dollars, dont le financement est nécessaire de toute urgence pour fournir une aide indispensable à 500 000 personnes parmi les plus vulnérables identifiées comme ayant besoin d'assistance dans les zones touchées. Cet appel, qui vise en priorité à fournir des solutions d'hébergement, de l'eau et des services d'assainissement, des soins de santé d'urgence, des services d'éducation, de la nourriture, une protection et un soutien au relèvement rapide, témoigne à la fois de l'ampleur des besoins et des défis logistiques majeurs liés à la fourniture d'une intervention humanitaire efficace à grande échelle dans les zones difficiles à atteindre. Bien que peu de sites de déplacés aient été créés spontanément, le Gouvernement préconise la construction de logements semi-temporaires à proximité des lieux de vie des familles sans abri.

57. Parallèlement aux opérations de secours, et afin de passer rapidement au relèvement et à la reconstruction, le Gouvernement a lancé, le 23 août, le processus d'évaluation des besoins liés à la reconstruction consécutive au tremblement de terre, dont les résultats serviront de base à l'élaboration d'un cadre y relatif. Dans cette optique, le Gouvernement a demandé l'activation de l'accord mondial tripartite entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne en vue de procéder à une évaluation d'après-crise et à la planification du relèvement. Cette initiative est placée sous la direction générale du Cabinet du Premier Ministre et sous la supervision du Ministère de la planification et de la coopération externe. Elle sera soutenue par les trois institutions ainsi que par d'autres partenaires, dont la Banque interaméricaine de développement.

58. Dans l'ensemble, les déficits de développement en Haïti continuent de renforcer les besoins humanitaires et l'instabilité. L'Organisation des Nations Unies continue de se fixer comme priorité de sortir de l'aide d'urgence en faisant progresser le pays vers le développement durable à plus long terme et la stabilité, afin de réduire les vulnérabilités, les risques et les besoins humanitaires tout en renforçant la résilience des populations. Les troubles politiques, la recrudescence de la violence des gangs, la détérioration des conditions socioéconomiques – notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition – sont autant de facteurs qui contribuent à l'aggravation de la situation humanitaire. Malgré l'augmentation des besoins, le manque de financement reste un défi, le financement humanitaire total ne s'élevant qu'à 71 millions de dollars (30 % des 235,6 millions de dollars requis au titre du plan de réponse humanitaire). Parallèlement, l'insécurité alimentaire reste une préoccupation majeure, puisque 4,4 millions d'Haïtiens (près de 40 % de la population) se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aiguë aggravée, dont 1,1 million sont considérés comme étant en situation d'urgence et 3,1 millions en situation de crise. En outre, 217 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère ou modérée, principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest). La malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans a augmenté de 61 % en 2021.

59. Ces derniers mois, la violence chronique à laquelle se livrent les gangs à Port-au-Prince a affecté 1,5 million de personnes, dont 1,1 million ont besoin d'aide, et a provoqué le déplacement de milliers d'entre elles. Près de 8 000 personnes sont hébergées dans des conditions précaires, dans des sites organisés ou spontanés, tandis que les autres ont trouvé des solutions d'hébergement. La protection reste une préoccupation majeure dans les sites accueillant des personnes déplacées, où des cas de violence physique et fondée sur le genre ont été signalés. Un groupe de travail dirigé par le Gouvernement et appuyé par l'Organisation des Nations Unies et les partenaires humanitaires a élaboré une stratégie commune de relogement. Une allocation du Fonds central pour les interventions d'urgence permettra de reloger certaines des personnes déplacées et de leur garantir des services essentiels dans l'intervalle. Les partenaires humanitaires aident les populations touchées en leur fournissant entre autres des repas et un accès à l'eau potable, des installations sanitaires et des trousseaux d'hygiène essentielle, ainsi que des services d'enseignement, un soutien psychosocial, des services de protection de base et des traitements contre la malnutrition.

60. Comme l'a montré le tremblement de terre du 14 août, Haïti reste extrêmement vulnérable aux phénomènes naturels, même si de tels épisodes ne se transforment en catastrophes que lorsque des mesures visant à réduire leur impact ne sont pas mises en place. Ce séisme illustre de manière criante la nécessité pour Haïti d'accorder la priorité, à long terme, à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques. Afin d'améliorer la gestion des risques de catastrophe et les interventions en cas de crise, le Gouvernement, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement, est en passe de finaliser son Plan d'action pour l'environnement pour la période 2021-2030, qui devrait favoriser une intégration accélérée des questions environnementales en faveur d'un développement résilient et durable. Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse être en mesure de fournir un appui coordonné, il convient également d'accorder la priorité à l'institutionnalisation du système et du plan nationaux de gestion des risques et des désastres. Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dernier et de mieux contribuer à la planification et aux mesures d'intervention aux niveaux national et local, l'équipe de pays des Nations Unies a soutenu la création d'une base de données géoréférencées sur les interventions en cas de catastrophe, fournissant ainsi au pays des cartes multirisques détaillées et les outils nécessaires à leur mise à jour.

61. Le pic de la troisième vague de la pandémie de COVID-19 a été atteint à la fin du mois de juin et la situation tend désormais à se stabiliser dans le pays. Au 18 septembre, les chiffres officiels faisaient état de 21 244 cas confirmés, dont 596 décès. L'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires continuent de soutenir les mesures de riposte prises par le Gouvernement, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'équipe de pays a donc appuyé la fourniture de kits et de matériel médicaux aux centres de traitement, le don de générateurs électriques destinés à faire fonctionner les usines de production d'oxygène, la distribution de bouteilles d'oxygène, le paiement des primes de salaire au personnel du Ministère de la santé publique et de la population engagé dans ces mesures de riposte, et l'achat d'ambulances médicalisées et de matériel de dépistage. Enfin, en réaction à la décision de fermer les établissements scolaires, prise par les autorités le 11 juin face à l'augmentation rapide du nombre de cas, le Programme alimentaire mondial (PAM) a remplacé ses activités de restauration scolaire par la distribution de rations à emporter.

62. La vaccination contre la COVID-19 a débuté en juillet, après que le pays a reçu 500 000 doses du vaccin Moderna remises par les États-Unis dans le cadre de l'initiative COVAX. Au 15 septembre, 37 934 personnes, principalement des agents de santé et des adultes présentant des comorbidités, avaient reçu au moins une dose

de vaccin, et 15 685 d'entre elles étaient complètement vaccinées. Une enquête de perception menée par l'Université d'État d'Haïti, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a révélé que 78 % des Haïtiens n'étaient à ce jour pas favorables à la vaccination, c'est pourquoi une campagne de communication et des actions de sensibilisation des populations sont actuellement menées pour susciter la demande et accélérer le déploiement de la campagne vaccination.

63. Le dernier cas confirmé de choléra en Haïti a été recensé en janvier 2019. En 2021, à l'heure actuelle, le Ministère de la santé publique et de la population a signalé 10 cas suspects, qui se sont tous révélés négatifs. Si l'on exclut la période pendant laquelle la surveillance du choléra s'est relâchée en raison de la COVID-19, Haïti n'a pas recensé un seul cas confirmé depuis environ deux ans et demi. Ces résultats témoignent de l'efficacité du Plan d'élimination du choléra en Haïti pour la période 2013-2022, élaboré et mis en œuvre par le Ministère de la santé avec le concours de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS, de l'UNICEF et d'autres partenaires.

VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

64. Au cours de la période considérée, le BINUH a enregistré un nouveau cas d'allégation d'exploitation sexuelle, qui aurait été commise au moment du déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La victime présumée reçoit actuellement une assistance pendant la durée de l'enquête.

65. Le réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a distribué des dépliants dans 14 sites de personnes déplacées à Port-au-Prince et dans les trois départements touchés par le tremblement de terre. Il a également produit une vidéo en langue des signes sur la question. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé la production d'un film en créole sur le traumatisme subi par les personnes rescapées et le PAM a ouvert une ligne téléphonique gratuite pour faciliter le signalement de tels cas.

66. En ce qui concerne l'assistance aux autres victimes, un projet financé par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, mis en œuvre par le PNUD et l'organisation Association of Volunteers in International Service Foundation a été lancé le 9 août. Ce projet, qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2022, vise à fournir un soutien éducatif, nutritionnel et sanitaire aux enfants nés de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi qu'un soutien psychosocial et des moyens de subsistance à leurs mères. Le BINUH travaille aux côtés de l'OIM afin de répondre aux besoins vitaux des victimes et de leurs enfants, notamment en fournissant des soins médicaux d'urgence et un soutien aux moyens de subsistance par le truchement du Fonds central pour les interventions d'urgence.

IX. Observations

67. L'assassinat du Président Moïse porte atteinte à la démocratie et à la dignité d'un peuple souverain. J'appelle les dirigeantes et dirigeants d'Haïti à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour traduire en justice tous les auteurs de ce crime, de manière crédible et transparente, dans le respect des procédures régulières. Au cours des dernières années, Haïti a été le théâtre de nombreuses affaires criminelles particulièrement médiatisées qui n'ont pas fait l'objet d'enquêtes approfondies ni de poursuites. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à appuyer les efforts

déployés par les autorités nationales pour réformer la justice afin de lutter contre l'impunité et de renforcer l'application du principe de responsabilité, notamment en améliorant les capacités d'enquête, de poursuite et de jugement des crimes graves.

68. L'assassinat du Président a mis une fois de plus en évidence la fragilité institutionnelle d'Haïti et attiré l'attention sur les conséquences de l'absence d'un Parlement et d'une autorité judiciaire pleinement opérationnels. Face au contexte actuel, les parties prenantes haïtiennes doivent impérativement engager des discussions de fond sur la mise en place de cadres de gouvernance capables de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans le pays tout en veillant à la protection des droits humains. J'exhorte également le Gouvernement à adopter le plan d'action national pour les droits humains, qui est en attente d'adoption depuis 2019, et à soutenir la création en Haïti d'un bureau autonome du HCDH, afin que ce dernier puisse continuer de travailler avec les autorités de l'État sur les questions relatives aux droits humains.

69. Je me réjouis des efforts actifs déployés par le Premier Ministre Henry pour inciter les acteurs de tous horizons à parvenir à un accord politique permettant de rétablir la stabilité institutionnelle. Le moment est venu pour les parties prenantes de faire preuve de l'engagement politique nécessaire et de travailler main dans la main pour insuffler un nouvel élan à la démocratie haïtienne en organisant des élections participatives dans un environnement approprié.

70. Je suis gravement préoccupé par la hausse de l'insécurité dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Ce phénomène inquiétant requiert des mesures correctives immédiates. Le Gouvernement devra impérativement réaffirmer la collaboration qu'il a établie au plus haut niveau avec la Police nationale d'Haïti et lui apporter un soutien accru pour coordonner et mettre en œuvre efficacement les initiatives visant à améliorer la sécurité publique. Cela dit, une force de police débordée et sous-équipée ne peut à elle seule résoudre les problèmes de sécurité en Haïti. Je demande donc instamment au Gouvernement de veiller à ce que la police continue à réformer son organisation et son fonctionnement conformément aux principes et aux normes actuels y relatifs, mais également de s'attaquer au clientélisme politique des gangs armés et de définir et mettre en œuvre une approche plus globale pour lutter contre le fléau de la violence des gangs dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la violence locale.

71. Il demeure essentiel de s'engager durablement dans la mise en œuvre de la réforme du code pénal et du code de procédure pénale pour doter le système judiciaire haïtien d'outils supplémentaires permettant de résoudre le problème chronique de la détention provisoire prolongée et de la surpopulation carcérale. À cet égard, la mise en place rapide du conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale et l'ouverture des 11 bureaux d'aide juridictionnelle décentralisés seront essentielles pour améliorer l'accès à la justice et créer les conditions propices à l'examen rapide des cas de détention provisoire. J'exhorte également les autorités nationales à aider l'administration pénitentiaire à prendre des mesures concrètes pour améliorer l'approvisionnement des prisons en produits de base, ainsi que pour prévenir et sanctionner les actes de torture ou les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

72. L'Organisation des Nations Unies se joint au peuple haïtien et aux autorités pour rendre hommage aux victimes du séisme du 14 août. Nous souhaitons également rendre hommage à notre collègue, le docteur Ousmane Touré, qui a tragiquement perdu la vie dans l'effondrement d'un hôtel. Les besoins humanitaires supplémentaires engendrés par le séisme viennent aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique. Alors que quelque 4,4 millions de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire dans tout le pays et que 19 000 personnes ont été déplacées par la violence des gangs dans certains quartiers de la capitale, il est impératif de

fournir un financement humanitaire pour répondre à tous les besoins, y compris ceux qui existaient déjà avant la dernière catastrophe qui a frappé Haïti. Je demande donc instamment aux États Membres de contribuer au financement intégral de l'appel éclair de 187,3 millions de dollars et du plan de réponse humanitaire ordinaire. J'appelle en outre les autorités nationales à assumer leurs responsabilités en matière de protection des personnes les plus démunies, notamment en veillant à ce que les travailleurs humanitaires puissent les atteindre à tout moment.

73. Je trouve encourageant le rôle de plus en plus prépondérant de la Direction de la protection civile dans la supervision et la coordination des mesures prises à la suite du tremblement de terre, comme l'a constaté la Vice-Secrétaire générale lors de sa récente visite en Haïti. En s'appuyant sur les leçons tirées des mesures prises pour faire face au tremblement de terre de 2010 et à l'ouragan Matthew en 2016, les partenaires internationaux d'Haïti devront impérativement soutenir les mesures de direction et de coordination prises par le Gouvernement, alors que le pays se dirige rapidement sur la voie du relèvement et de la reconstruction. Il convient de soutenir les institutions, les structures et les systèmes tant nationaux que locaux, et de s'appuyer sur l'expertise, les capacités et les connaissances haïtiennes pour garantir l'articulation d'une réponse adaptée au contexte qui permettra au pays de reconstruire en mieux.

74. Le degré d'urgence avec lequel les crises actuelles que traverse Haïti doivent être traitées ne doit pas empêcher les États Membres de continuer de soutenir le programme de développement durable du pays et de s'attaquer, aux côtés des partenaires haïtiens, aux défis structurels et aux déficits de gouvernance et de développement qui alimentent l'instabilité et l'insécurité et suscitent une hausse des besoins humanitaires. Les partenaires de développement d'Haïti ont récemment décidé de repenser leur stratégie, ce qui montre que les mesures d'assistance prises depuis 2010, qui s'élèvent à quelque 14,7 milliards de dollars, n'ont pas encore produit les résultats escomptés, et qu'une nouvelle approche est nécessaire pour s'attaquer aux obstacles systémiques et opérationnels qui entravent la réalisation de progrès significatifs et tangibles dans les domaines de la politique, des droits humains et du développement.

75. Je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à œuvrer en faveur de la stabilité et de la prospérité d'Haïti. Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen Meagher La Lime, à mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire, Bruno Lemarquis, et à l'ensemble du personnel des entités des Nations Unies qui travaille dans le pays pour leur travail inlassable et leur dévouement.

Annexe

Indicateurs relatifs aux objectifs, cibles et situations de référence

<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>	<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>
	Cible atteinte en temps voulu/avec retard (3 cibles, 8,3 %)		Des problèmes graves entraînent des retards importants dans la réalisation de la cible (2 cibles, 5,6 %)
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (4 cibles, 11,1 %)		Aucun progrès (14 cibles, 38,9 %)
	Des problèmes empêchent que la cible soit atteinte en temps voulu (12 cibles, 33,3 %)		Il n'a pas été possible d'enregistrer les progrès accomplis au cours de la période considérée (1 cible, 2,8 %)

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
1. Les acteurs nationaux de la vie politique et socioéconomique, y compris la société civile, sont engagés dans un processus de coopération sans exclusive et de recherche du consensus aboutissant à l'amélioration du fonctionnement des institutions publiques et de la gouvernance	1.1.1 Le dialogue politique conduit à un consensus sur les réformes nécessaires et les prochaines étapes, notamment une représentation féminine suffisante	Échéance de départ : Décembre 2020 Nouvelle échéance : Décembre 2022	Les acteurs politiques convergent actuellement sur la nécessité de réformes structurelles mais ne parviennent pas à un consensus sur les dispositions transitoires ; aucun processus de dialogue global n'est en cours	Les initiatives de dialogue pour parvenir à un consensus minimal, y compris celles initiées par la société civile, se sont poursuivies mais n'ont abouti à aucun résultat en raison de la profonde polarisation politique	
	1.2.1 Des dispositions transitoires et une feuille de route sont établies	s.o.	Le Gouvernement est encore en place à titre intérimaire ; le mandat de la Chambre des députés et d'une partie du Sénat a expiré le 13 janvier 2020, tandis que les élections législatives prévues pour	Un nouveau gouvernement a pris ses fonctions le 20 juillet 2021. Les efforts de dialogue restent fragmentés et aucune feuille de route claire n'a été établie pour la tenue des élections	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
			octobre 2019 ont été reportées		
	1.2.2 Adoption d'une nouvelle Constitution pour Haïti	s.o.	La Constitution de 1987 reste en vigueur. Les conditions politiques n'ont pas permis aux récentes initiatives de réforme constitutionnelle de progresser	La plupart des parties prenantes, y compris le Parti haïtien Tèt Kale au pouvoir et ses alliés, ont rejeté les projets présentés par le Comité consultatif indépendant le 2 février et le 19 mai 2021. Un troisième projet, également présenté par le Comité le 3 septembre, est actuellement examiné par les parties prenantes	
	1.3.1 Adoption d'un nouveau cadre juridique électoral qui préserve les dispositions existantes relatives à la représentation des femmes	Décembre 2020	Le Parlement est saisi du projet de loi électorale de novembre 2018, alors qu'un nouveau projet de texte doit être élaboré	Les élections d'octobre 2019 ont été retardées en raison de la crise politique prolongée, laquelle a été suivie d'une crise constitutionnelle survenue en janvier 2020 du fait de l'expiration des mandats de tous les parlementaires (à l'exception des 10 sénateurs restants) et maires. Un nouveau décret électoral a été publié le 5 juillet 2021, dont certaines dispositions visaient à améliorer la représentation des femmes au Conseil électoral provisoire et parmi les	Cible atteinte avec retard 

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	1.4.1 L'investissement public en pourcentage des dépenses totales augmente de 5 % pour atteindre 3,91 % en 2019/20, contre 3,72 % en 2018-2019, compte tenu de l'inflation	Octobre 2020	L'investissement public représentait 3,72 % des dépenses totales en 2018/19	candidats aux élections La dynamique initiale d'augmentation des investissements a été freinée par les dépenses persistantes et imprévues qu'il a fallu effectuer sur le plan structurel, en matière de sécurité, et en réponse à la pandémie de COVID-19	
2. Les institutions publiques, les collectivités locales, les organisations locales de la société civile et les organisations de jeunes et de femmes sont engagées dans des processus et programmes de consultation, de coopération et de prise de décision visant à réduire la violence de proximité, en particulier la violence liée aux gangs, les crimes sexuels et les crimes fondés sur le genre	2.1.1 Adoption et mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. Étapes : 1) élaboration ; 2) adoption ; 3) mise en œuvre	La stratégie est élaborée et adoptée avant décembre 2020, et commence à être mise en œuvre en janvier 2021	Une stratégie nationale est actuellement élaborée par la Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)	Le projet de stratégie présenté par le Gouvernement en mai 2020 reposait sur approche fondée sur la répression et le maintien de l'ordre. Après l'échec d'une opération de police de grande ampleur en mars 2021, une approche holistique a été envisagée, qui a conduit à la création d'un groupe de travail spécialisé et à l'adoption de la stratégie le 5 juillet 2021. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Fonds des Nations Unies pour la population	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				(FNUAP) et le BINUH ont contribué à sa conception et à l'élaboration de sa version finale	
	2.2.1 Nombre d'interventions et de projets locaux coordonnés par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion dans les domaines de la réduction de la violence de proximité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Décembre 2020	Aucun projet	Le programme interinstitutions (PNUD, UNOPS, UNFPA et BINUH) a essuyé des retards en raison de négociations prolongées avec les organisations non gouvernementales partenaires d'exécution. En août 2021, des projets générateurs d'emplois ont été lancés dans six quartiers vulnérables, touchant 550 personnes au total. En outre, 13 associations locales, comprenant 141 membres, dont 63 femmes, mènent des interventions	
	2.3.1 Adoption et application des lois et des cadres de mise en œuvre pertinents concernant la gestion des armes et des munitions. Étapes : 1) élaboration d'un nouveau projet de loi sur la gestion des munitions et des armes ; 2) établissement d'une base de référence nationale concernant les armes légères et de petit	Décembre 2021	Un projet de loi sur la gestion des armes et des munitions a été adopté par le Sénat mais doit encore être révisé avant de pouvoir être adopté	Un projet de loi sur les armes et les munitions a été achevé le 30 juin 2021, avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, du PNUD et du BINUH. Une décision doit maintenant être prise par le pouvoir	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	calibre ; 3) adoption d'une loi sur la gestion des munitions et des armes			exécutif quant à la manière dont le texte sera adopté	
	2.4.1 Un pourcentage du budget public est alloué à la prise en charge et à la protection intégrales des victimes de violence, dans le cadre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre	Décembre 2021	Aucun budget spécial n'a été alloué à la mise en œuvre du plan d'action national contre la violence fondée sur le genre	Alors que le décret promulguant le budget de 2020-2021 alloue 0,4 % du budget général au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, aucun budget spécial n'a été alloué à la mise en œuvre du plan d'action national pour 2017-2027 contre la violence fondée sur le genre	
	2.4.2 Le nouveau projet de cadre juridique relatif à la violence fondée sur le genre est adopté et appliqué, y compris la disposition visant à garantir le financement par l'État de la prévention de la violence fondée sur le genre et des interventions y afférentes	Décembre 2021	Le Sénat a adopté plusieurs articles du nouveau projet de cadre juridique relatif à la violence contre les femmes et les filles	Le projet de cadre juridique relatif à la violence fondée sur le genre n'a pas encore été adopté, bien que le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes examine actuellement un projet de loi sur la question, lequel sera présenté au Conseil des ministres	
	2.4.3 Lancement et mise en œuvre du programme Spotlight	Juin 2020	Le programme a été approuvé le 17 décembre 2019	Les autorités nationales ont retardé le lancement du programme en raison de la pandémie de COVID-19. La mise en œuvre du programme a commencé en septembre 2020, avec pour objectif d'élargir l'accès	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				des victimes de violences à des services multidimensionnels, y compris des services de police et de justice. Une cérémonie officielle de lancement a eu lieu en octobre 2020, en présence du Premier Ministre, de la Ministre à la condition féminine et aux droits des femmes, du Coordinateur résident et des directeurs nationaux de plusieurs organismes des Nations Unies	
	2.5.1 Réduction de 5 % de la criminalité de proximité dans les zones où la présence des autorités de l'État est réduite et dans les secteurs à problèmes recensés, notamment Cité Soleil, Martissant, La Saline, Croix-des-Bouquets et Bel-Air (secteurs pilotes). Cibles : Cité Soleil 8,55 cas par mois Martissant 9,5 cas par mois La Saline 2,85 cas par mois Croix des Bouquets 22,8 cas par mois Bel-Air 3,8 cas par mois	Décembre 2020	Décembre 2019 : Cité Soleil 9 cas Martissant 10 cas La Saline 3 cas Croix des Bouquets 24 cas Bel-Air 4 cas	Moyenne mensuelle (septembre 2020-juillet 2021) : Cité Soleil : 1,8 cas ; Martissant : 1,7 ; La Saline : 0,27 ; Croix des Bouquets : 16,3 ; Bel-Air : 2 Le nombre de cas signalés a diminué par rapport aux périodes précédentes, cependant ce résultat n'est pas fiable, les signalements ayant considérablement baissé du fait des niveaux élevés	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
3. La police nationale, les services pénitentiaires, la justice et les institutions de lutte contre la corruption sont régis par des cadres juridiques et des cadres de gestion améliorés et contrôlés par des organes de supervision	3.1.1 Au moins 7 % du budget national est affecté à la Police nationale, à chaque exercice	Décembre 2020	6,6 % du budget national est alloué à la Police nationale, ce taux étant resté inchangé depuis 2017	d'insécurité et de violence La part du budget national allouée à la Police nationale d'Haïti est restée inchangée, à savoir 6,59 % du budget de 2020/21	
	3.2.1 Le bureau départemental de l'Inspection générale de la Police nationale établi à Cap-Haïtien est opérationnel	Décembre 2020	Le bureau départemental de l'Inspection générale de la Police nationale n'est pas encore opérationnel	Le bureau départemental de l'Inspection générale de la Police nationale établi au Cap-Haïtien est pleinement opérationnel depuis le 30 novembre 2020. Avec l'appui du BINUH, l'Inspection générale a recruté et formé 18 enquêteurs, dont 3 femmes. Le matériel nécessaire à la mise en service du bureau a été acheté par le PNUD	Cible atteinte en temps voulu 
	3.2.2 Adoption d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption	Décembre 2021	La stratégie nationale de lutte contre la corruption (2009-2019) est arrivée à son terme ; aucune nouvelle stratégie nationale n'a été élaborée en la matière	Le Gouvernement n'a pas encore conçu ni adopté de nouvelle stratégie	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	3.3.1 Augmenter le ratio d'agents de police par habitant de sorte qu'il atteigne 1,40 agent pour 1 000 habitants	Décembre 2021	1,33 pour 1 000 habitants	<p>Au 3 septembre 2021, la Police nationale comptait un effectif total de 14 881 policiers, soit 1,25 pour 1 000 habitants, compte tenu des prévisions démographiques pour 2021.</p> <p>Néanmoins, la remise de diplômes de la 30^e promotion (656 élèves officiers de police, dont 140 femmes), le 8 août 2019, témoigne des progrès réalisés à cet égard. Une nouvelle classe de 634 élèves, dont 133 femmes, a commencé sa formation de base le 16 mai 2021. Une fois leur diplôme obtenu à la fin de l'année, le ratio passera à 1,3 pour 1 000 habitants</p>	
	3.3.2 Augmenter le pourcentage de femmes au sein de la police de sorte qu'il atteigne les 11 %	Décembre 2021	10,5 % des officiers de la Police nationale sont des femmes	<p>Au 1^{er} juin, les femmes représentaient 10,7 % de l'ensemble des effectifs de la Police nationale. Les conseillers de l'ONU sensibilisent leurs homologues nationaux à l'importance d'atteindre l'objectif de 12 % de femmes recrutées d'ici à 2021,</p>	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				conformément au plan de développement stratégique de la Police nationale pour la période 2017-2021. En outre, une campagne de communication visant à encourager les femmes à intégrer la Police nationale est en cours. Des activités de formation consacrées aux questions d'égalité des genres continuent d'être menées au sein de la Police nationale	
	3.3.3 Des bureaux d'aide judiciaire ont été créés et sont opérationnels dans 13 juridictions	Décembre 2021	Aucun bureau d'aide judiciaire n'a encore été établi en vertu de la nouvelle loi sur l'assistance légale	Le conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale a été créé le 5 mai. Deux bureaux d'aide judiciaire ont ensuite été créés en juin, à Petit-Goâve (département de l'Ouest) et aux Cayes (département du Sud)	
	3.4.1 6 prisons sont certifiées conformes aux normes internationales	Décembre 2021	4 prisons étaient certifiées conformes en juillet 2019	Une formation sur les outils de certification des prisons a été dispensée en novembre 2020 au personnel essentiel de l'Office de la protection du citoyen afin d'appuyer la Direction de l'administration pénitentiaire dans	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				<p>le processus de certification des prisons. Cependant, l'Office n'a pas pu certifier de nouveaux lieux de détention (4 ont été certifiés jusqu'à présent) en raison d'autres priorités et obstacles liés au contexte socioéconomique et à la situation en matière de sécurité</p>	
	3.5.1 D'ici 2020, un maximum de 70 % de détenus sont en détention provisoire (données ventilées par genre et par âge)	Décembre 2020	1 ^{er} janvier-31 décembre 2019 : 75 % des détenus étaient en détention provisoire	<p>Au 26 août, 82 % des 11 275 personnes détenues dans les prisons haïtiennes (soit 9 233 personnes, dont 371 femmes, 219 garçons et 21 filles) étaient en détention provisoire.</p> <p>L'arriéré persistant est dû à la grève récurrente du personnel judiciaire tout au long de l'année 2020 et à l'interruption temporaire des activités du tribunal de Port-au-Prince, devenu inaccessible en raison de la zone dans laquelle il se trouve, qui présente des risques de sécurité élevés. La juridiction de Port-au-Prince est celle qui compte le plus grand nombre de détenus</p>	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
4. Les institutions publiques, en collaboration avec une institution nationale chargée de la promotion et de la protection des droits de la personne (l'Office de la protection du citoyen), et les organisations de la société civile, œuvrent à la protection et à la défense des droits de la personne, des libertés fondamentales et des droits des femmes, s'assurent que ces droits et libertés sont respectés et veillent à ce que les auteurs de violations des droits de la personne répondent de leurs actes	4.1.1 Un plan d'action national visant à l'application des recommandations acceptées par le Gouvernement, en particulier celles qui ont été formulées à l'issue de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, est adopté et 50 % des recommandations sont progressivement appliquées par le Gouvernement, y compris concernant les questions de genre	Décembre 2021	Le plan d'action 2019-2021 visant à l'application des recommandations formulées à l'issue de l'Examen périodique universel de 2016 pour Haïti n'a pas encore été approuvé par l'exécutif	Bien qu'il ait été approuvé par le Comité interministériel des droits de la personne, le plan d'action n'a pas encore été avalisé par l'exécutif. Le Gouvernement prend des mesures pour appliquer certaines des recommandations issues de l'Examen périodique universel	
	4.2.1 La stratégie nationale de l'Office de la protection du citoyen pour la période 2019-2024 est progressivement mise en œuvre et tient dûment compte des questions de genre	Décembre 2021	Aucune mesure n'a été prise pour appliquer la stratégie	Conformément à son plan stratégique, et avec l'appui du système des Nations Unies, l'Office de protection du citoyen a élaboré un plan d'action pour la période 2020-2021 et lancé une campagne sur le droit à la santé, notamment en organisant des émissions radiophoniques sur la violence fondée sur le genre et sur	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				la diversité et en tenant dûment compte des questions de genre. La pandémie de COVID-19 et les problèmes récurrents de sécurité ont entravé l'exécution de ces projets	
	4.3.1 Nombre de procès ouverts pour des affaires de violation grave des droits de la personne ou d'atteinte à ces droits	Décembre 2021	À l'époque de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), environ 77 % des affaires faisaient l'objet d'enquêtes et 12 % de poursuites. Sur les 12 % d'affaires faisant l'objet de poursuites, toutes sont encore en cours de procès, de sorte qu'aucune décision judiciaire n'a encore été prise	De septembre 2020 à juin 2021, la Mission a enregistré 213 violations des droits humains ; seules 126 d'entre elles ont fait l'objet d'une enquête plus approfondie par l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti. Au cours de la même période, l'Inspection a mené à bien 131 enquêtes, dont certaines avaient été ouvertes antérieurement. Aucune des huit affaires transférées aux bureaux des procureurs n'avait fait l'objet d'un procès au moment de la publication du présent rapport	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	4.4.1 Publication de 10 rapports par des organisations locales de la société civile spécialisées dans la surveillance des violations des droits humains	Décembre 2021	Au cours des deux ans du mandat de la MINUJUSTH, 47 rapports ont été publiés par des organisations de la société civile	Les organisations nationales de la société civile ont présenté au moins huit rapports à des mécanismes internationaux des droits de la personne. Plusieurs d'entre elles ont publié des rapports et se sont mobilisées concernant de nombreuses questions relatives aux droits humains, notamment le droit à la santé des personnes handicapées et les droits des personnes privées de liberté. Les organisations de femmes œuvrent à la défense des droits humains dans le cadre du programme Spotlight, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux recommandations issues de l'Examen périodique universel	Cible atteinte en temps voulu 
5. Les institutions publiques, les autorités locales et le secteur privé ouvrent des perspectives d'emploi aux jeunes, aux femmes et aux personnes issues de groupes vulnérables en leur offrant des	5.1.1 L'industrie textile emploie 63 000 personnes	Décembre 2021	L'industrie textile emploie actuellement 54 000 personnes	Au 30 août 2021, l'industrie textile employait 51 309 personnes. Les exportations de textile ont chuté en raison de la baisse de la demande des pays importateurs et de la baisse des approvisionnements, ainsi que de la	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
emplois décents ou un enseignement général et professionnel, contribuant ainsi à répondre aux revendications d'ordre socioéconomique et à lutter contre les facteurs d'instabilité et d'inégalité				fermeture partielle ou complète d'usines pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19	
	5.2.1 Au moins deux mesures sont adoptées par les autorités nationales et locales pour encourager l'intégration des femmes dans les chaînes de haute valeur dans l'agriculture durable	Décembre 2021	Aucune mesure n'a été adoptée	En mai 2021, la Banque centrale d'Haïti a réitéré l'engagement qu'elle avait pris d'intégrer davantage de femmes entrepreneurs dans le secteur financier formel et annoncé qu'elle allait créer à leur intention un fonds de garantie d'un montant de 10 millions de dollars	
	5.3.1 Les autorités haïtiennes conçoivent et mettent en œuvre un programme de réformes économiques et fiscales, en collaboration avec les institutions financières internationales concernées	Décembre 2021	Haïti est actuellement incapable de s'engager dans des réformes économiques en raison de l'absence de Gouvernement ratifié par le Parlement	Aucune autre mesure n'a été prise. En raison de la grande instabilité politique, de la fragilité des institutions et du manque de moyens, il est particulièrement difficile pour les autorités nationales d'engager des réformes économiques, comme en témoigne l'échec des négociations qu'elles ont menées avec le	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				Fonds monétaire international concernant un éventuel programme dont le personnel assurerait le suivi	
6. Les institutions publiques sont renforcées de sorte à pouvoir mettre en œuvre des politiques et programmes visant à offrir des services de base de qualité aux collectivités les plus mal desservies et à renforcer la résilience du pays face aux risques climatiques, y compris par des mesures de gestion des catastrophes et d'atténuation des risques	6.1.1 Exécution du cinquième recensement de la population et des logements en Haïti, dont une deuxième phase consacrée à la promotion d'une culture du recours aux données statistiques et au renforcement du système statistique national	Décembre 2021	Toutes les activités de préparation du dénombrement principal dans le cadre de l'exercice de recensement, y compris la cartographie, le recensement pilote et l'acquisition de matériel, ont été menées à bien	Aucun changement. Du fait du contexte sociopolitique incertain, aucune date n'a pu être fixée pour le lancement de la phase de dénombrement	
	6.2.1 Porter à 79 % la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée	Décembre 2021	73,4 % de la population utilise actuellement une source d'eau améliorée	Pas de changement au 6 août 2021. 67 % de la population a un accès de base à une source d'eau améliorée et 10 % en a un accès limité, selon le rapport d'activité publié en 2021 par le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	

Objectif	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)	Situation au 6 août (sauf indication contraire)	Tendance
	6.2.2 15 % de la population vivant en zone rurale et 2 % de la population vivant en zone urbaine pratiquent la défécation en plein air	Juillet 2023 ^a	Population rurale : 36 % Population urbaine : 10 %	31 % de la population vivant en zone rurale et 8 % de la population vivant en zone urbaine pratiquent la défécation en plein air (Source : Rapport d'activité du Programme commun OMS/ UNICEF, 2021.)	
	6.3.1 30 % de la population fait face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/ Crise aiguë)	Décembre 2021	35 % de la population fait actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/ Crise aiguë)	Selon l'analyse de septembre 2020 issue du Cadre intégré de classification, 46 % de la population fait actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë	
	6.4.1 397 décès (mortalité maternelle) pour 100 000 naissances vivantes.	Juillet 2023 ^a		Pas de changement au 6 août 2021	
	6.4.2 Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de moins de 81 pour 1 000 naissances vivantes	Juillet 2023 ^a	81 décès pour 1 000 naissances vivantes selon les chiffres du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour 2017	Pas de changement au 6 août 2021	
	6.5.1 11 centres d'urgence opérationnels (1 national, 10 départementaux)	Décembre 2021	11 centres ont été créés, mais aucun n'est doté d'une capacité améliorée de coordination des interventions en cas de catastrophe (« capacité améliorée »)	La capacité des 11 centres a été renforcée par l'installation de dispositifs d'énergie solaire et d'équipements de communication.	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
			signifiant que le personnel a reçu une formation à la gestion et que des équipements et des outils essentiels ont été mis en place, y compris un plan d'urgence normalisé et un manuel des opérations consolidé)	Deux centres ont mis en place une base de données actualisée	
	6.6.1 Piste 1 : taux d'incidence des cas suspects de choléra inférieur à 0,01 pour 1 000 habitants (cible du plan national d'élimination pour 2022)	Échéance de départ : Décembre 2022 Nouvelle échéance : Février 2022 (3 ans sans cas)	0,06 pour 1 000 habitants	Aucun nouveau cas de choléra n'a été confirmé depuis février 2019	
	6.6.2 Piste 2 : 20 projets locaux mis en œuvre dans les zones touchées par le choléra	Décembre 2020	5 projets ont été menés à bien en 2019 dans le cadre d'une initiative pilote. Concernant les 20 projets locaux menés dans le cadre de l'expansion de cette initiative, 18 communautés ont terminé les consultations visant à définir les projets, tandis que 2 communautés n'ont pas encore entamé de consultations	20 projets locaux ont été recensés. Ils sont en cours d'exécution, la phase de construction ayant été réalisée à 50 %. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans la réalisation de cette cible, le calendrier établi pour qu'elle soit atteinte a dû être modifié à la suite de l'interruption de l'initiative, du fait des troubles et de la violence qui ont marqué la fin de l'année 2019 et de la pandémie de COVID-19 (le personnel du PNUD et de l'UNOPS chargé	

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>	<i>Situation au 6 août (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
				de la mise en œuvre de l'initiative n'ont pas pu accéder aux zones concernées). Néanmoins, les consultations à distance se sont poursuivies pendant ce temps d'arrêt forcé, et la phase de construction a maintenant repris son cours normal. L'extension de l'initiative a été approuvée par le Comité consultatif du fonds multipartenaires établi pour lutter contre le choléra en Haïti	

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Résultats basés sur la publication des statistiques issues de l'Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services, qui intervient tous les cinq ans. Des mises à jour intermédiaires seront fournies sur la base d'autres sources.